

MARTINIQUE

Axe 8 : Actions certifiantes et diplômantes

Titre professionnel agent de restauration

Contexte

La formation TP agent de restauration permet aux agents d'évoluer professionnellement dans les services de restauration collective. Cette formation est :

- Diplômante dans le but de favoriser l'évolution de carrière de l'agent ;
- Avec une validation par blocs de compétences qui constituent un ensemble cohérent de compétences au regard des activités professionnelles ;
- Individualisée pour répondre aux besoins des établissements ;
- Impliquant les responsables de services pour adapter la formation aux spécificités des établissements ;
- Avec une pédagogie centrée sur l'agent favorisant le développement de sa motivation ;
- Organisée dans divers lieux de formation au regard de la provenance des agents concernés.

Objectifs

- La formation vise à développer les compétences techniques pour exercer le métier d'agent de restauration dans différents secteurs (le service des repas au sein des EHPAD, la restauration de collectivité, cafétéria, selfs d'entreprise, les cantines scolaires, ...).
- Elle entend également préparer les bénéficiaires aux certifications afin d'obtenir le Titre Professionnel Agent de Restauration

Renseignements complémentaires

formation certifiante - Durée : 266 heures

Public

Agent en emploi sur un poste en lien avec la formation dans un établissement de la Fonction Publique Hospitalière.

Exercice

2024

Nature

AFR

Organisé par

Réseau Greta Martinique

